

5^{ème} DIVISION : ORGANISATION de la (2^{ème} Phase)

Rappel : Les rencontres de la 1^{ère} phase devront avoir pris fin le week-end des 07/08 Décembre 2013.

Organisation de la 2^{ème} phase : Elle se déroulera sur 2 niveaux.

Le 1^{er} niveau : 72 équipes accéderont (5 par poule + 2 équipes supplémentaires) et seront réparties en 12 poules de 6 équipes par matches « aller et retour ». (Accession d'une équipe par poule au championnat de 4^{ème} Division)

Le 2^{ème} niveau : Environ 70 équipes qui évolueront part matches aller seulement, seront réparties afin de programmer 10 matches pour chacune.

RAPPEL : Organisation du Championnat de 5^{ème} Division pour la saison 2013/1014

Fusion entre la 5^{ème} et la 6^{ème} division adoptée lors de l'A.G. du 1^{er} Juin 2013 à Breuil-Chaussée

Championnat qui se déroulera en 2 phases.

- Une 1^{ère} phase : Par matches aller seulement, avec des poules géographiques.

- Une 2^{ème} phase : Organisée sur deux niveaux.

Un 1^{er} niveau par matches Aller/Retour : Synonyme d'accession au championnat de 4^{ème} Division.

Un 2^{ème} niveau par matches Aller seulement : Pour donner un intérêt supplémentaire à ce 2^{ème} niveau, il sera mis en place un challenge pour désigner le champion en fin de saison.

Organisation – Engagements

▶ Les clubs auront la possibilité d'engager dès la 1^{ère} phase, 2 équipes ou plus dans le championnat de 5^{ème} Division

▶ **Deux équipes d'un même club pourront évoluer dans la même poule «1^{ère} phase et second niveau de la 2^{ème} phase».**

▶ Les Ententes entre deux clubs seront possibles. (Avec la restriction de ne pas pouvoir évoluer en (1^{er} niveau lors de la 2^{ème} phase) ni de participer aux Coupes.

▶ **Une seule équipe d'un même club pourra évoluer en 1^{er} niveau lors de la seconde phase.**

Quelques Règlements Importants :

▶ Rubrique Classement des équipes d'un club : Il sera fait application de l'Article 55 des RG de la LCO. (Numérotation des équipes 1-2-3-4 etc.. au moment de l'engagement)

▶ Rubrique Forfaits : Application de l'Article 60 des RG de la LCO (3 forfaits)

▶ Rubrique Equipes réserves : Il sera fait application de l'Article 92 des RG de la LCO.

▶ Rubrique Dates horaires officiels : Il sera fait application de l'Article 58 des RG de la LCO et notamment du paragraphe c).

▶ Engagement obligatoire, en Coupes des Deux-Sèvres et Saboureau (Pour les équipes (1).

▶ Engagement obligatoire, en Coupe Saboureau s'il s'agit de l'équipe «réserve» du club.

▶ Les Règlements des Coupes seront actualisés

La 1^{ère} phase :

Avec des poules de 10 ou 11 équipes en fonction du nombre d'équipes engagées et du Calendrier Général de la saison en cours.

- Le classement établi à la fin de cette 1^{ère} phase, permettra de définir les équipes qui évolueront en 1^{er} niveau.
- Les rencontres de la 1^{ère} phase devront impérativement avoir pris fin à la date fixée par la Commission. Les rencontres qui ne se seraient pas déroulées, ne seront pas comptabilisées pour le classement final.
- Le classement hiérarchique des équipes sera appliqué. A défaut il n'y aura pas d'accession.
- Permettra à l'issue de la 1^{ère} phase d'éliminer les équipes «forfaits».

La seconde phase : Se jouera sur deux niveaux (1^{er} et 2^{ème} niveau)

Cette seconde phase permettra aux clubs qui le souhaitent, d'engager des équipes supplémentaires dans cette compétition (**uniquement en 2^{ème} Niveau**)

L'engagement de ces nouvelles équipes devra se faire uniquement par courrier, adressé au secrétariat (voie postale ou messagerie Zimbra) la date limite étant fixée au **LUNDI 9 DECEMBRE 2013 délai de Rigueur**. Au-delà de cette date, aucun engagement supplémentaire ne sera pris en compte afin de réaliser le calendrier 2^{ème} phase dans les délais impartis. – Reprise du championnat le week-end du 25/26 janvier 2013.

► Le 1^{er} niveau : Par matches «aller et retour»

(Désignera les équipes en position d'accéder au championnat de 4^{ème} Division)

► Le 2^{ème} niveau se déroulera : Par matches «aller» seulement – La composition des poules sera fonction du nombre d'équipes.

Pour donner un intérêt supplémentaire à ce 2^{ème} niveau, il sera mis en place un challenge pour désigner le champion en fin de saison.

Particularité à cette Division :

- **Par dérogation :** Les rencontres pourront se jouer le vendredi ou le Samedi en nocturne, après accord entre les deux équipes.

Cette dérogation pourrait également être accordée aux clubs dont les installations ne répondent pas aux critères de niveau d'éclairage. (Prendre contact avec le Responsable de la Commission des Terrains et Equipements)

Lors des engagements les matchs seront programmés en «Diurne» sauf pour les clubs qui possèdent un éclairage homologué.